

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Le 15 octobre deux mille-dix-huit à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GENEAU Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation : 08 octobre 2018

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BERTRAND Alain	GENEAU Michel	ROCHARD Cédric
BOUDEAUD Nathalie	FORT Claude	BONNEAU Régis
DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine	TREBUCHET Gérard
LAIDET Michel	PEREZ Emmanuelle	FEILLEUX Christelle
ROBIN Robert	RULLIER Jean-Jacques	

Enregistrement par dictaphone.

Madame METREAUD Christine a été élue secrétaire de séance : 13 POUR

Arrivée de Mme FEILLEUX Christelle : 19h50

Approbation du procès-verbal du 13 juillet 2018: 14 POUR

Approbation de l'ordre du jour : 14 POUR

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h11.

Monsieur le Maire exprime qu'à la suite des élections municipales de 2014, il a été élu Maire.

Il administre, organise et gère la commune au mieux, toujours au service du citoyen sans le souci de plaire et d'une rentabilité personnelle.

Monsieur le Maire a été hospitalité, l'opération a été violente, son état physique ne permet plus d'être aussi efficace, présent et disponible qu'il ne l'a été.

Monsieur le Maire assumera si possible ses fonctions jusqu'à la fin du mandat mais délèguera plus aux adjoints. Malgré tout il restera debout et fera face en toute situation même les plus diffamatoires, mensongères, violentes.

1. Délibérations à voter

1.1 Subvention de droit privé

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sollicite la commune afin d'attribuer une aide à une administrée pour l'achat d'un équipement adapté à sa situation (fauteuil roulant).

Le coût global du projet est de 4596 €.

Après déduction des aides du Département et de la CPAM, il reste à charge de l'administrée 2 360.04€.

Madame METREAUD fait lecture de la correspondance de la MDPH.

La commission des finances propose de verser la somme de 500€ au compte 6748, au bénéficiaire du fauteuil roulant.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de verser une subvention de 500€ au compte 6748, au bénéficiaire du fauteuil roulant.

1.2 Décision modificative n°2 budget principal

Certaines dépenses et travaux supplémentaires ont été engagés.

Il faut abonder les lignes suivantes :

1- Fonctionnement :

- Ligne 6574 : Pour payer la subvention de 1€/habitant à ATEL car la subvention à la commission des jeunes a été plus importante cette année

- Ligne 6226 : Pour payer les honoraires de l'avocat de Mme SOLEIL Véronique dans le cadre de l'ordonnance du TA accordant à Mme SOLEIL Véronique la protection fonctionnelle à titre provisoire dans l'attente du jugement définitif

2- Investissement :

- Opération voirie : Pour des travaux supplémentaires de voirie

- Opération achat matériels divers : Pour l'achat d'un appareil photo

-	+
Article 6713 : Secours et dots : - 300 €	Article 6574 : Subvention aux associations : + 300 €
Article 022 : Dépenses Imprévues : - 10 000€	Article 6226 : Honoraires : + 10 000 €
Opération 228 : Traverse de la Brande : - 200 €	Opération 235 : Achat matériels divers : + 200€
Opération 228 : Traverse de la Brande : - 1 300€ Opération 234 : Bâtiments communaux : -2 000€ Opération 236 : Cimetière : - 3 000€ Opération 238 : Stèle : - 1 200€ Opération 242 : Réserve foncière : -11 900€ Opération 246 : Logement Lijardière : -20 000€ Opération 248 : Eglise : -30 000€	Opération 230 : Voirie : + 69 400€

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la décision modificative n°2.

1.3 Repas des aînés 2018

Madame METREAUD Christine rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune organise chaque année un repas ou une sortie pour les aînés.

Cette année, il est proposé la gratuité d'un repas aux personnes de 65 ans et plus de la commune. Le repas sera servi le 27 octobre à 12h00 à la salle des fêtes avec un menu de qualité à 29€. Le traiteur choisit est Olivier Lelong.

Le prix du repas pour les autres personnes sera de 29 €.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'offrir aux administrés âgés de 65 ans et plus le repas organisé le 27 octobre 2018.

1.4 DETR 2019

Madame METREAUD informe les élus que par circulaire préfectorale en date du 10 août 2018, les demandes de subvention de DETR sont à déposer avant le 14 décembre 2018.

Madame METREAUD résume l'opération choisie qui est sur le patrimoine communal, sur des travaux dans la mairie : Insonorisation de la salle du Conseil Municipal, revoir l'éclairage, la peinture. Création de placard dans la salle du cadastre et dans les bureaux à l'étage.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019 à hauteur de 25 % de la dépense totale HT.

1.5 Clôture du budget annexe « Les Frênes »

Le budget annexe «Les Frênes» a été ouvert par délibération en date du 15 avril 2015 pour la création d'un lotissement communal.

Compte tenu de la vente de l'ensemble des lots et des travaux définitifs réalisés, ce budget n'a plus lieu d'exister. Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2018.

L'excédent total est de 24 927.70€.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la clôture du budget annexe « Les Frênes »;
- Dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

2- Compte-rendu des travaux

Voirie : Travaux réalisés : Chemin de l'Aubépine, créations d'enduits roses et bordures sur certaines voies

communales et abords mairie, impasse des peupliers (voie lotissement les frènes), le chemin Aniers, travaux sur la Rue du Château d'Eau, Chemin de la Grand'Cassee et Chemin des Pierrières, chemin longeant la Rd137. Monsieur BONNEAU pense que les chemins forestiers méritent d'être un peu entretenus afin d'éviter tout risque incendie et que les véhicules de secours puissent y circuler.

Monsieur le Maire dit que c'est compliqué d'accéder aux chemins forestiers mais le maximum sera fait.

Bâtiments :

Bâtiment technique : Beaucoup trop de retard, des finitions qui ne vont pas (...), un vol de portes, des entreprises qui ne veulent pas travailler avec d'autres, des malfaçons d'écoulement... Le projet n'avance pas comme prévu.

Monsieur BONNEAU demande ce qui a été volé.

Monsieur le Maire répond que 4 portes ont été volées.

Monsieur le Maire dit que le chantier n'était pas fermé.

Madame BOUDEAUD dit que c'était à ciel ouvert, rien n'empêchait de rentrer.

Monsieur le Maire répond que les moyens mis en place pour un chantier fermé ne sont pas les mêmes qu'un chantier ouvert.

Madame METREAUD regrette ce retard et demande si les artisans peuvent avoir des pénalités de retard.

Monsieur LAIDET dit que le maître d'œuvre doit régler ces problèmes.

Monsieur le Maire lui a dit. Il faut retenir que le bâtiment sera de qualité. Les agents auront un bel environnement de travail.

Monsieur DEFOULOUNOUX dit que le maître d'œuvre a mentionné dans son compte-rendu le retard du chantier ainsi que les dysfonctionnements des entreprises pour finir le projet.

Monsieur le Maire regrette que l'inauguration du bâtiment n'ait pas lieu en 2018.

Salle annexe : Monsieur le Maire indique qu'une marche extérieure, côté cuisine, a été posée.

Madame METREAUD trouve que la marche est encore haute.

Monsieur le Maire et Madame FEILLEUX disent que c'est très accessible.

Monsieur le Maire souhaite que les agents finissent rapidement les placards, fasse nettoyer les rideaux au pressing et les poser. La clôture comptable de l'opération devrait se faire très rapidement.

Abri des pèlerins : Pose d'une fontaine avec un bouton poussoir, pose d'anciens bancs, il faut voir pour poser une vitre afin de se protéger du vent et de la pluie.

Madame BOUDEAUD dit que la période des pèlerins est terminée.

Madame PEREZ pense qu'un plexiglass amovible serait judicieux.

Monsieur le Maire dit que c'est ce qui était prévu au départ.

Madame BOUDEAUD demande si des intempéries passent beaucoup par cette fenêtre.

Monsieur le Maire dit que cela peut rester en l'état.

Madame FEILLEUX dit qu'il faut acheter un nouveau cahier pour les témoignages laissés par les pèlerins de passage.

Logement de Lijardière : Le logement est dans un état insalubre. Il faut faire une rénovation totale.

Monsieur BONNEAU dit qu'il faut tout refaire.

Madame BOUDEAUD et Monsieur le Maire pensent que ce logement peut faire une très belle habitation pour y accueillir une famille.

Monsieur RULLIER dit que la proximité de la salle de Lijardière ne dérangeait pas l'ancien locataire mais il craint que les nouveaux se plaignent des nuisances qu'apporte une salle des fêtes.

Monsieur le Maire dit qu'ils loueront en connaissance de cause.

Monsieur BONNEAU dit qu'ils seront informés avant la signature du bail.

Monsieur le Maire explique qu'il y a toujours des nuisances, des dérapages et débordements de comportement par les loueurs des salles municipales malgré la convention d'utilisation des salles qui met en garde les utilisateurs. Les riverains n'hésitent plus à contacter les autorités.

Monsieur ROBIN dit qu'en cas de dégradations, il ne faut pas hésiter à garder le chèque de caution.

Monsieur le Maire dit que c'est déjà le cas.

Ancien bâtiment communal : Monsieur le Maire dit qu'il y a de l'espace, on peut faire quelque chose de très bien dedans.

Changement canalisation d'eau : Monsieur le Maire dit que les travaux à Boissouchaud sont terminés, la réception du chantier doit avoir lieu prochainement. Il reste la pose des réverbères.

Impasse des Hirondelles : Les travaux se terminent, le coût est de 39000€ pris en charge par le syndicat des eaux.

En 2019, il y aura le changement de canalisation Rue des Roses Trémières, Rue des Iris. Il faudra faire les travaux de voirie à la suite.

Matérialisation et limites cadastrales domaine communal : Un acte sera prochainement signé pour la vente d'un bout de terrain pour le Chemin de L'Aubépine avec les consorts VILLE.

Un passage, Impasse des Lavandière, aux Racauds doit être borné car un terrain jouxtant l'impasse se vend et le chemin n'a jamais été borné, il est nécessaire de marquer le domaine public.

Pareil à Boissouchaud, il faut faire appel à un géomètre pour déterminer les limites du domaine public.

Un rdv est prévu le 31 octobre avec le géomètre Guillemet.

3- Animations et festivités :

11 novembre : En 2018, ce sera le centenaire du 11 novembre. Les enfants peuvent venir, une chorale pourrait intervenir pour marquer cet anniversaire.

Sono : Les personnes peuvent s'investir. M. Chansac peut le faire mais souhaite passer le relais, des élus peuvent prendre la suite de M. Chansac. Il faut trouver une personne pour s'en occuper et tester le matériel la veille.

Téléthon : Mme METREAUD a assisté à la réunion de secteur, le défi national cette année sera la crêpe à 1€, le parrain est M. Obispo. La commune organisera un téléthon le dimanche 25 novembre après-midi avec le même type d'animation que l'année dernière.

Eurochestrises : Un concert avec moins de succès cette année.

4- Personnels administratifs et techniques :

Personnel administratif : Monsieur le Maire indique que suite à l'annonce du départ de la secrétaire de Mairie actuelle, la mairie a procédé à une annonce sur le site emploi territorial pour le recrutement d'un nouvel agent administratif. Les formalités administratives légales ont été effectuées. Monsieur le Maire souhaite que la personne commence le plus rapidement possible afin de voir le travail quotidien à faire et que les fonctions soient assumées dans de bonnes conditions et l'exposition d'un maximum de connaissances.

Personnel technique : Monsieur le Maire dit qu'il y a énormément de dépense sur le matériel et les véhicules de la commune, la ligne budgétaire concernant l'entretien des véhicules est dépassée.

Monsieur le Maire souhaite que les agents prennent un peu plus soin des matériels. Il y a eu des précédents lorsque M. TREBUCHET était en charge du suivi des personnels techniques et des chantiers.

De plus, Monsieur le Maire répète que les agents doivent respecter les horaires de travail. Il y a un cadre légale. Des administrés signalent régulièrement les faits.

Monsieur le Maire indique que Madame NIOTOU travaille 7 heures par semaine, elle fait ce qu'elle peut.

Grégory VERONNEZI, agent contractuel, restera jusqu'à la fin de l'année en renfort des services techniques.

Théo PEREZ fera de nouveau un stage à la Mairie au mois de novembre. Le tuteur reste M. GUICHETEAU Christophe.

5- Informations diverses

Monsieur FORT dit que des purges dans les bois auront lieu par la Direction des Infrastructures. Il y aura un sondage au 1^{er} pont de Lijardière.

Monsieur le Maire dit que les fossés ont été refaits sur la 125^e2 et 234^e4 et un peu d'éberrnage.

Monsieur LAIDET demande des nouvelles de la Traverse Le Peu.

Monsieur le Maire a rencontré M. Aubert du Département, les études sont réalisées. Le dossier techniquement est prêt, il est à la disposition des élus, les plans peuvent être consultés.

Le montant total de l'aménagement est estimé à 637 500€ HT. Les études s'élèvent à 43 450.53€ HT.

La commune aura à sa charge 30 % de la dépense totale. De plus amples précisions seront données fin 2018 et année 2019.

Il y aura certainement des gens contre ce projet considérant le montant des travaux au vu du nombre d'habitations.

Monsieur DEFOULOUNOUX indique que la fibre optique desservira les foyers de la commune avant 2022. Une armoire de fibre optique sera prochainement installée sur le chemin longeant la RD137.

Monsieur LAIDET demande s'il précise une date.

Monsieur le Maire répond que la mairie reçoit une déclaration d'intention de commencement de travaux avant les interventions.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est régulièrement destinataire d'une synthèse judiciaire par la gendarmerie de Pons sur les événements qui ont lieu sur la commune. Ces informations sont confidentielles et non communicables aux citoyens. Beaucoup d'interventions ont lieu à l'aire d'autoroute.

Monsieur DEFOULOUNOUX informe l'assemblée que l'opération du square André Chaurreau sera subventionnée par la DETR et certainement par le Département. Il restera 20% de la dépense totale HT, le prévisionnel est de 13 238 € à charge de la commune. Un rdv avec l'entreprise Tardy a lieu ce vendredi à 17h30.

Plusieurs élus discutent d'un nouveau dispositif de panneaux de sécurité routière avec marquage au sol.

Monsieur le Maire redemande que les radars pédagogiques soient posés.

Madame PEREZ indique que la commission des jeunes organise une sortie dans le village avec les enfants pour Halloween le 31 octobre à 17h00, le rdv est à la salle annexe. Le Noël des enfants aura lieu le dimanche 16 décembre à 15h00 à la salle des fêtes. L'animation sera un ensemble de marionnettistes ventriloques de 45 minutes et s'élève à 800€.

Madame BOUDEAUD demande la participation des associations communales pour payer le spectacle de Noël sous forme de dons...

Monsieur le Maire demande à Madame PEREZ de ranger le matériel de la commission des jeunes dans le bureau à l'étage.

Monsieur DEFOULOUNOUX parle de l'association des St Léger de France qui organise une tombola géante, la date butoir pour le retour des promesses de lots est le 1^{er} novembre.

Monsieur BONNEAU dit qu'il a répondu positivement pour faire partie de la réserve communale.

Monsieur GENEAU dit que c'est un acte citoyen.

Madame BOUDEAUD pense qu'il faudrait faire une réunion pour s'organiser en cas d'intervention.

Monsieur le Maire répond affirmativement et dit qu'il faudrait établir un plan de prévention des risques soit par une structure soit par la Mairie.

Monsieur RULLIER demande où en est la collecte collective.

Monsieur le Maire répond qu'il ne relance pas la CDCHS. Lors d'un débat avec la CDC, il a redit qu'il n'y avait aucun problème de collecte sur la commune avec des bacs individuels adaptés aux véhicules de collecte.

Monsieur le Maire indique que l'imposition de la commune n'a pas augmenté mais ce sont les bases qui sont plus élevées, certains administrés pensent que la commune de Saint-Léger a augmenté les taux d'imposition mais ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Les administrés pourront se faire recenser en ligne.

Fin de séance : 22h40

La secrétaire de séance,

Madame Christine METREAUD.

Le Maire,

Monsieur GENEAU Michel.